



Budget rectificatif n ° 1

2025

Conseil d'administration du 3 octobre 2025



Propos liminaire

Le présent budget rectificatif (BR) constitue la première réévaluation proposée au Conseil d'administration pour l'année 2025. Si habituellement cette étape est présentée en juillet, afin de tenir compte des résultats du compte financier (CF) de l'exercice précédent et du rythme de l'exécution constatée sur le premier semestre, le BR1 2025 s'inscrit dans un contexte particulier.

Le compte financier 2024 de l'Université a en effet conduit à constater un taux des charges de personnel rapportées aux produits encaissables supérieur au seuil réglementaire de 85 %, caractérisant ainsi une situation d'insoutenabilité.

Conformément aux dispositions de l'article R.719-109 du code de l'éducation, ce caractère insoutenable implique l'adoption par le conseil d'administration de l'établissement d'une délibération déterminant les conditions de retour à l'équilibre (CRE) et d'un BR intégrant et valorisant, pour l'exercice en cours, les mesures envisagées. C'est le principal objet de ce BR, qui traduit notamment, en cohérence avec la trajectoire financière issue des CRE transmises au recteur de région académique le 15 juillet 2025, les premiers arbitrages rendus sur les enveloppes de masse salariale et d'investissement, ainsi que l'augmentation de l'activité attendue sur le volet des conventions pluriannuelles et l'augmentation des frais différenciés perçus par l'établissement.

En lien avec les préconisations issues de la mise en œuvre du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), le BR1 2025 propose également une actualisation de la programmation, éclairée par le déroulé de l'année en cours et de nature à garantir la sincérité des prévisions budgétaires.

Dans ce cadre, sont principalement revus le niveau prévisionnel de la subvention pour charges de service public (SCSP) attendue par l'établissement et le phasage des travaux liés à l'opération pluriannuelle de la Ruche.

L'ensemble des évolutions intégrées dans ce budget rectificatif conduit à une amélioration de l'ensemble des indicateurs financiers de l'Université : le niveau prévisionnel de déficit comptable s'établit désormais à 5,3 M€, contre 8,4 M€ anticipé au stade du budget initial (BI) 2025, soit une amélioration de 3,1 M€. L'incapacité d'autofinancement (IAF) de l'établissement est désormais projetée à - 1,6 M€ contre - 4,7 M€ au stade du BI 2025, permettant ainsi d'améliorer la trajectoire financière 2025. Enfin, s'il demeure projeté à un niveau supérieur au seuil de soutenabilité réglementaire, le poids des charges de personnel se situe désormais à 86,4 %, soit une amélioration de 1,6 point par rapport aux premières prévisions de l'exercice.



Le **BI** signifie le **Budget Initial**. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement. Approuvé par le Conseil d'administration (CA), le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée.

Le **BR** signifie le **Budget Rectificatif**. En cours d'année, en fonction de la réalisation des objectifs de recettes et de la consommation des crédits, l'établissement peut être amené à revoir les prévisions inscrites au BI. Il le fait via un BR, voté dans les mêmes formes que le budget initial.

Le **CF** signifie le **Compte Financier**. Ce document retrace l'exécution du budget de l'exercice précédent et apprécie sa santé financière au regard d'indicateurs tels que le résultat, la CAF, ou le niveau de fonds de roulement.

Sommaire

1.	LES IMPACTS EN COMPTABILITE BUDGETAIRE	5
1.1.	LES IMPACTS SUR LA DEPENSE.....	5
1.1.1.	<i>Dépenses de fonctionnement (+ 0,5 M€ en AE, + 0.2 M€ CP)</i>	<i>6</i>
1.1.2.	<i>Dépenses de personnel (+ 806 k€ en AE et en CP)</i>	<i>6</i>
1.1.3.	<i>Dépenses d'investissement (- 2,3 M€ AE ; - 17,8 M€ CP)</i>	<i>6</i>
1.2.	LES IMPACTS SUR LA RECETTE.....	7
1.2.1.	<i>Les impacts sur les recettes globalisées</i>	<i>7</i>
1.2.2.	<i>Les impacts sur les recettes fléchées</i>	<i>8</i>
1.3.	LES IMPACTS SUR LE SOLDE BUDGETAIRE	9
2.	LES IMPACTS EN DROITS CONSTATES.....	10
2.1.	LES IMPACTS SUR LE RESULTAT PREVISIONNEL	10
2.2.	LES IMPACTS SUR LA SITUATION PATRIMONIALE	11
3.	RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE.....	13
4.	IMPACT FINANCIER DU COMP	14
5.	ANNEXES : LIASSE BUDGETAIRE	14
1.1	TABEAU 1 DES AUTORISATIONS D'EMPLOI (POUR VOTE)	14
1.2	TABEAU 2 DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES (POUR VOTE)	14
1.3	TABEAU 3 DES DEPENSES PAR DESTINATION ET DES RECETTES PAR ORIGINE	14
1.4	TABEAU 4 D'EQUILIBRE FINANCIER (POUR VOTE)	14
1.5	TABEAU 5 DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	14
1.6	TABEAU 6 DE SITUATION PATRIMONIALE (POUR VOTE)	14
1.7	TABEAU 7 DE PLAN DE TRESORERIE	14
1.8	TABEAU 8 DES OPERATIONS SUR RECETTES FLECHEES	14
1.9	TABLEAUX 9 AGREGES ET DETAILLE DES OPERATIONS PLURIANNUELLES (POUR VOTE)	14
1.10	TABLEAUX 9BIS RELATIFS AUX PRINCIPALES OPERATIONS IMMOBILIERES	14
1.11	TABEAU DE SYNTHESE BUDGETAIRE ET COMPTABLE	14
1.12	DPGCEP (TABLEAUX 1, 2 & 3).....	14
1.13	MOYENS DES UMR	14

1. Les impacts en comptabilité budgétaire

Les crédits inscrits au budget sont constitués des **Autorisations d'Engagement (AE)** et des **Crédits de Paiements (CP)**. Les **recettes encaissées (RE)** sont inscrites au budget pour leur montant prévisionnel.

Les AE constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice. Elles peuvent avoir une portée pluriannuelle lorsque des engagements souscrits sur un exercice s'exécutent et donnent lieu à des paiements sur un ou des exercices ultérieurs.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées sur l'exercice budgétaire pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AE. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des AE initiales.

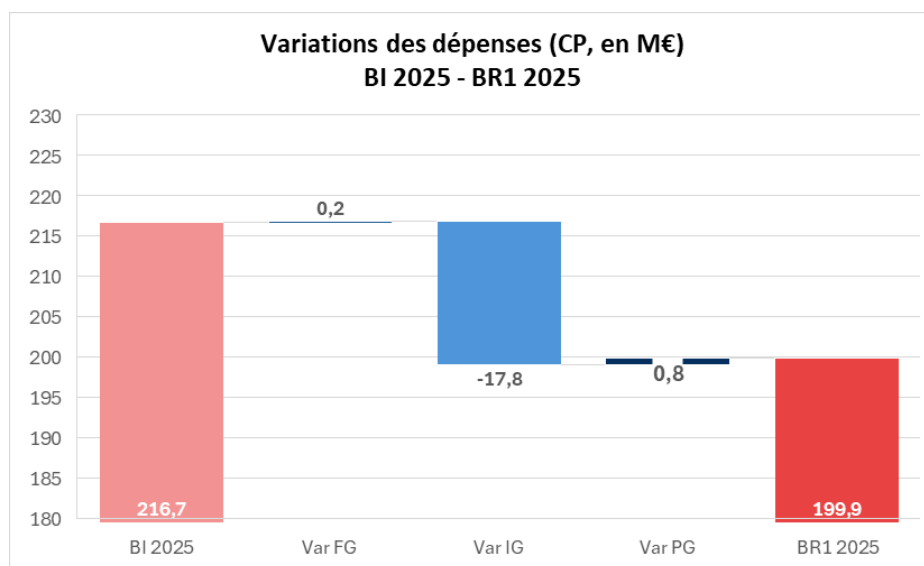
La notion de **solde budgétaire** correspond à la différence entre les RE et CP de l'année, soit à la variation de trésorerie générée par les opérations budgétaires.

En synthèse, le BR1 2025 acte une diminution des prévisions de dépense de 1 % en AE (- 1 M€) et de 8 % en CP (- 16,8 M€) par rapport au BI 2025. Les recettes prévisionnelles de l'exercice sont revues à la hausse, à hauteur de 2 % (+ 4,1 M€).

Ces mouvements conduisent à une conséquente amélioration du déficit prévisionnel du solde budgétaire, principalement en raison du nouveau phasage de l'opération immobilière La Ruche, dont la majorité des prévisions de décaissement est reportée à 2026, et de l'ajustement de la subvention pour charge de service public (SCSP). Le niveau prévisionnel de trésorerie au 31 décembre 2025 s'améliore également de 21 M€.

1.1. Les impacts sur la dépense

Par rapport aux prévisions du BI 2025, le présent budget rectificatif enregistre une forte déprogrammation des dépenses d'investissement et une hausse très modérée des dépenses de fonctionnement et de personnel, en lien avec des mesures intégrées au stade de la notification intermédiaire de SCSP et l'accroissement de l'activité attendue sur les conventions pluriannuelles, notamment de recherche.



1.1.1. Dépenses de fonctionnement (+ 0,5 M€ en AE, + 0.2 M€ CP)

Les prévisions de dépenses de fonctionnement du BR1 2025 s'établissent à 23 440 870 € de CP, soit une hausse, modeste, de 177 858 € (+1 %) par rapport au BI 2025, dont 142,9 k€ en lien avec l'accroissement de l'activité anticipé dans les CRE en lien avec les conventions de recherche et d'enseignement pluriannuelles.

1.1.2. Dépenses de personnel (+ 806 k€ en AE et en CP)

Les prévisions de dépenses de personnel du BR1 2025 s'établissent à 149 487 412 €, soit une hausse de 805 787 € (+1 %) par rapport au BI 2025.

Cette évolution intègre 400 000 € de crédits supplémentaires dédiés aux conventions pluriannuelles, toujours en lien avec la trajectoire retenue dans le cadre des CRE, ainsi que 590 787 € d'ajustements principalement liés à la revalorisation des primes des enseignants et enseignants chercheurs mise en œuvre dans le cadre de la LRP. Enfin, elle intègre les premières mesures d'économie également présentées dans le cadre des CRE, à hauteur de - 185 000 €.

Pour mémoire, le niveau des dépenses de masse salariale projeté pour 2025 comprend également, outre l'impact des conventions pluriannuelles et notamment de recherche, le relèvement du taux de CAS pension entré en vigueur au 1^{er} janvier 2025, la revalorisation de la rémunération des doctorants prévue par la LPR, celle des BIATSS conformément à la délibération votée en 2023 et les effets du contrat d'objectif, de moyens et de performance (COMP) signé avec le ministère.

1.1.3. Dépenses d'investissement (- 2,3 M€ AE ; - 17,8 M€ CP)

Les prévisions de dépenses d'investissement du BR1 2025 s'établissent à 12 285 063 € en AE et 26 944 920 € en CP, soit une baisse respective de 2 344 066 € et de 17 840 007 € par rapport au BI 2025.

Les évolutions enregistrées concernent principalement les opérations inscrites au programme pluriannuel d'investissement (PPI), et notamment l'opération La Ruche. Le montant total de l'opération est tout d'abord revu à la baisse, en lien avec les arbitrages arrêtés dans le cadre des CRE (- 635 k€ en 2025, - 500 k€ en 2026) devant contribuer à sécuriser le niveau de trésorerie de l'établissement. Les marchés restant à conclure par l'établissement, notamment sur le volet mobilier, devront s'inscrire dans ce nouveau cadrage.

Par ailleurs, malgré un avancement de travaux conforme au planning prévisionnel établi par l'OPC (mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination), le service fait reste en dessous de ce qui avait été budgété, conduisant à déprogrammer sur cette opération et les opérations connexes 15 835 923 € des CP initialement prévus. Cette somme sera reprogrammée en 2026 lors de l'étape du BI. Les travaux relatifs au parking de la Ruche, initialement inscrits à hauteur de 480 000 €, font également l'objet d'une déprogrammation de crédits en lien avec le phasage des appels de fonds prévus contractuellement avec la Métropole. Une partie des

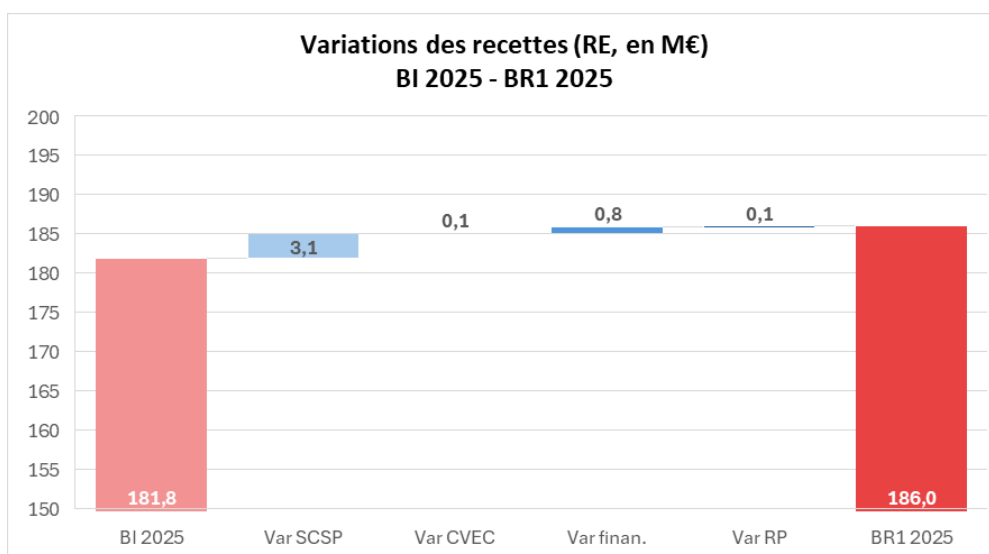
décaissements est en effet intervenue en toute fin d'année 2024, tandis que le solde ne sera versé qu'en 2026.

L'ensemble de ces déprogrammations reste à ce jour sans impact significatif sur le planning travaux, l'ouverture du site demeurant prévue pour septembre 2026.

Les dépenses d'investissement relatives aux opérations immobilières hors PPI et Plan de relance diminuent quant à elles de - 2 032 655 €. Cette déprogrammation fait suite à la mise en réserve des investissements décidée en tout début d'année pour sécuriser la trésorerie de l'Université. Les projets concernés ne feront pas nécessairement l'objet d'une reprogrammation en complétude au BI 2026, mais feront l'objet d'échanges, d'arbitrage et de phasage au cours des dialogues de gestion du BI 2026.

1.2. Les impacts sur la recette

Par rapport aux prévisions adoptées en BI 2025, le BR1 2025 enregistre une hausse des prévisions de recettes (RE) à hauteur de 4 112 502 M€ (soit + 2 %), essentiellement due à l'actualisation du montant de SCSP notifié à l'établissement.



Au global, les recettes prévisionnelles de l'exercice sont désormais projetées à 185 957 642 €.

1.2.1. Les impacts sur les recettes globalisées

SUBVENTION POUR CHARGE DE SERVICE PUBLIC (+3.1 M€)

Le BR1 2025 met à jour la prévision de SCSP en intégrant la notification intermédiaire adressée à l'établissement le 21 juillet dernier, ce qui représente une hausse de 3 134 404 M€, dont 2 M€ au titre du financement du relèvement du taux du CAS Pensions intervenu au 1^{er} janvier 2025. Si, pour mémoire, l'augmentation du taux du CAS Pension avait été anticipée par l'établissement en dépenses au stade du BI 2025,

d'autres financements intégrés dans la notification initiale et la notification intermédiaire de SCSP donnent lieu à de nouvelles dépenses de masse salariale pour l'établissement, dont une partie est programmée dans le cadre du présent BR.

RECETTES PROPRES D'ACTIVITE (- 437 247 k€)

Les prévisions de recettes propres d'activité, qui recouvrent l'ensemble des recettes globalisées à l'exception de la SCSP, enregistrent quant à elles une variation négative dans le cadre du BR 1 2025. Cette apparente diminution résulte de plusieurs facteurs :

- Un important report d'une partie des recettes prévisionnelles liées aux nouvelles conventions pluriannuelles à conclure en 2025 des recettes globalisées vers les recettes fléchées (mouvements d'intégration des nouvelles conventions en cours d'année, en lien avec la délibération adoptée par le conseil d'administration en mai 2024). Ce report masque les évolutions favorables rencontrées sur les autres lignes,
- Une hausse de 144 783 € au titre de la taxe d'apprentissage, dont le solde de la campagne 2024 s'est décalé de l'exercice 2024 à 2025,
- La révision à la hausse des prévisions relatives à la CVEC. La notification adressée par le CROUS de Lyon à l'établissement en janvier 2025 et le dernier versement établissent en effet le droit final à percevoir de l'Université à 1 887 949 €, conduisant à une augmentation des prévisions de fiscalité affectée de 87 949 € dans le cadre du présent BR,
- Enfin, le présent BR permet d'afficher une augmentation du niveau des recettes attendues au titre des droits d'inscription, en lien avec la refonte de la politique d'exonération adoptée par le conseil d'administration de l'établissement en janvier 2025 et conformément aux mesures de retour à l'équilibre portées dans le cadre des CRE.

1.2.2. Les impacts sur les recettes fléchées

Les prévisions de recettes fléchées affichent un niveau en hausse dans le cadre du BR 1 2025, à hauteur de 1 415 345 €. Parmi les principaux mouvements enregistrés, on relève notamment :

- 656 020 € de recettes en lien avec les nouvelles conventions pluriannuelles ouvertes en cours d'année, comprenant un report à 2026 d'une partie des recettes afférentes au projet BAUHAUS et l'intégration de l'accroissement de l'activité sur les conventions de recherche estimé dans le cadre des CRE à 634 921 €,
- L'intégration d'une recette de 759 325 € de prévisions d'encaissements en lien avec le nouveau phasage de l'opération La Ruche.

Les prévisions de dépenses sur recettes fléchées étant quant à elles désormais estimées à 22 911 320 €, dont 20,7 M€ au titre de La Ruche, les opérations sur recettes fléchées présentent en 2025 un solde budgétaire déficitaire de près de 6 M€.

1.3. Les impacts sur le solde budgétaire

La variation des prévisions de décaissements (CP) et d'encaissement (RE) budgétaires conduit à présenter un solde budgétaire prévisionnel déficitaire de 14 M€, contre 35 M€ au stade du BI 2025. Pour mémoire, ce niveau de déficit s'explique en quasiment totalité par le jeu des opérations pluriannuelles et le reste des dépenses d'investissement prévues au titre de l'exercice 2025.

Cette nette amélioration du solde budgétaire entre les prévisions initiales et celles du présent BR conduit également directement à une réduire notablement le prélèvement sur la trésorerie projeté pour 2025.

2. Les impacts en droits constatés



L'objectif de la **comptabilité générale**, dite « en droits constatés », consiste à organiser des données financières en enregistrant les opérations ayant un impact sur le patrimoine et la caisse d'une entité, et ce afin de disposer d'une connaissance exhaustive dudit patrimoine et de permettre la justification des actes effectués auprès de tiers. Il ne s'agit pas seulement de savoir ce dont l'université dispose en trésorerie sur son compte bancaire, mais également d'apprécier ses biens, ses créances et ses dettes, ainsi que les engagements qu'elle peut être amenée à honorer dans le futur.

En comptabilité générale, les charges et les produits sont comptabilisés au moment de leur constatation et font l'objet d'un rattachement à l'exercice.

2.1. Les impacts sur le résultat prévisionnel



Le **compte de résultat** retrace, hors investissements, les appauvrissements et enrichissements attendus sur l'exercice, qu'ils soient monétaires ou non.

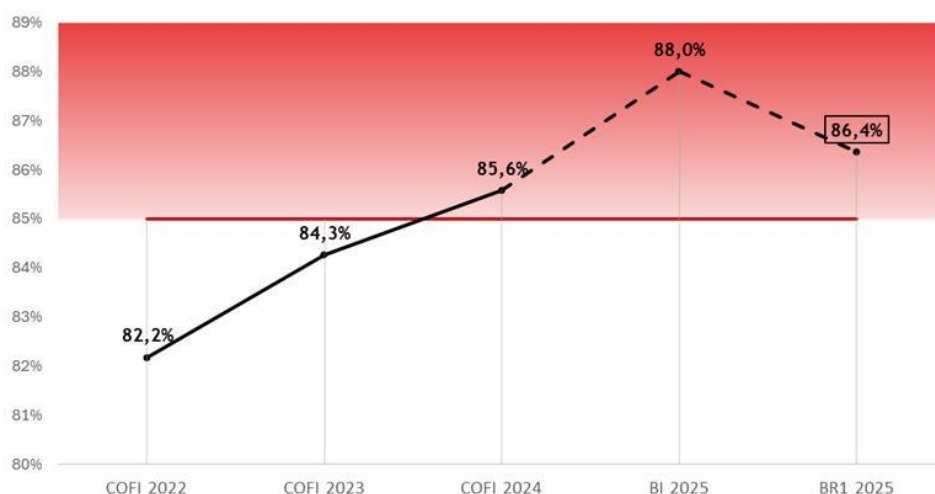
Le **résultat net comptable** correspond au bénéfice ou au déficit de la période, mesuré par la différence entre les produits et les charges (au sens comptable) de l'exercice. Il mesure les ressources nettes restant à l'établissement à l'issue de l'exercice.

En comptabilité générale, le compte de résultat prévisionnel du BR1 2025 projette tout d'abord une augmentation des charges de personnel à hauteur de 797 729 €, en écho à la hausse projetée des dépenses de personnel sur le versant de la comptabilité budgétaire. De même, les charges de fonctionnement progressent de 185 915 €, principalement en lien avec les nouvelles dépenses prévues sur conventions pluriannuelles. La hausse prévisionnelle des produits de l'exercice s'établit quant à elle à 4 103 176 €, essentiellement liée à l'ajustement de la SCSP.

En conséquence d'une évolution plus forte enregistrée par les produits que par les charges, le niveau de déficit prévisionnel projeté pour l'exercice 2025 s'améliore notablement par rapport à celui prévu au stade du BI 2025 qui affichait une perte de 8,4 M€. Il s'établit désormais à 5,2 M€.

De même, le ratio relatif aux poids des charges de personnel enregistre une évolution favorable par rapport aux prévisions initiales, quoiqu'insuffisante pour permettre à l'Université de présenter un BR respectant les trois conditions de soutenabilité définies réglementairement. Le ratio relatif à la masse salariale se situe ainsi désormais à 86,4 %, contre 88 % au stade du BI 2025.

Critère de soutenabilité : poids des charges de personnel



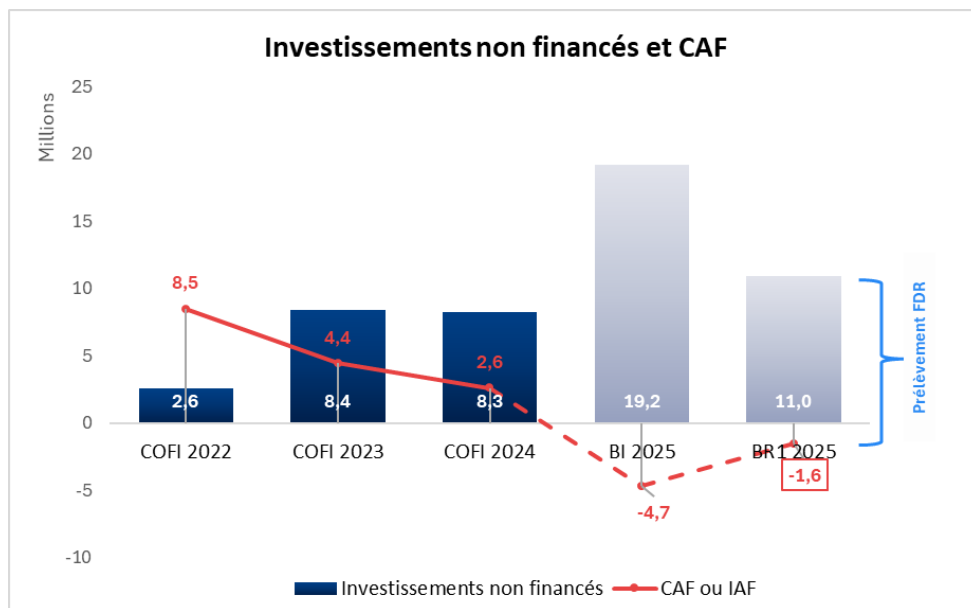
2.2. Les impacts sur la situation patrimoniale



Le **fonds de roulement (FDR)** constitue un excédent de ressources stables qui va permettre de financer une partie des besoins à court terme de l'établissement autrement appelés besoins en fonds de roulement. En comptabilité budgétaire, il correspond à la somme des excédents que l'établissement a dégagés au cours du temps. Si le fonds de roulement est positif, l'équilibre financier est donc respecté et l'établissement dispose grâce au fonds de roulement d'un excédent de ressources stables qui lui permettra de financer ses autres besoins de financement à court terme.

Désormais prévus à 26,9 M€, les emplois hors IAF (dépenses d'investissement en comptabilité générale) diminuent à hauteur de 18,6 M€, en lien avec le nouveau phasage de l'opération La Ruche et la parcimonie imposée sur le rythme des investissements.

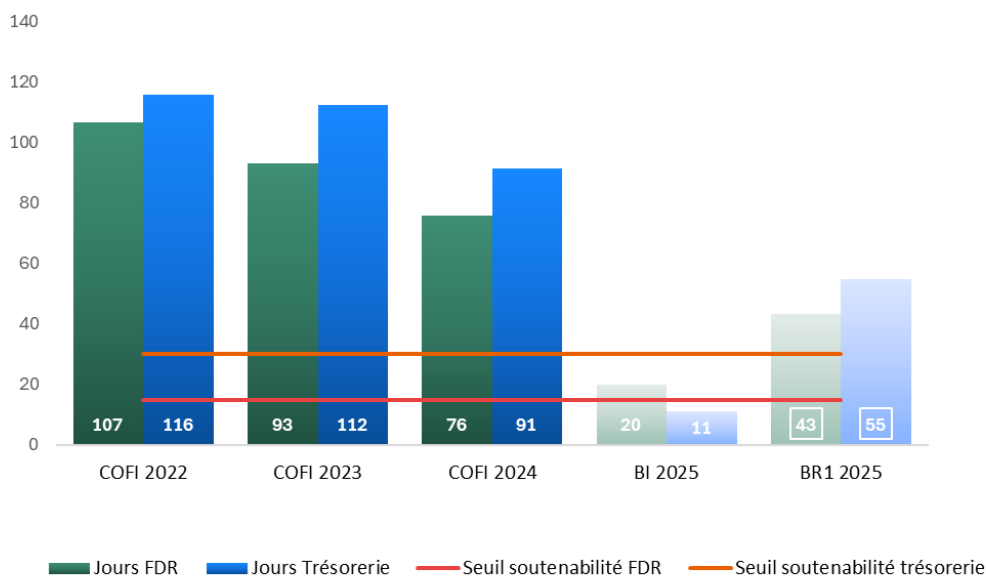
Dans une logique de comptabilisation en droits constatés, les ressources (recettes d'investissement en comptabilité générale) diminuent principalement en raison des baisses projetées sur les emplois au titre de l'opération la Ruche. Désormais projetées à près de 16 M€, elles permettent de couvrir 60 % des investissements prévus, mais laissent un niveau d'emplois non financés par des tiers de près de 11 M€. Celui-ci s'ajoute au niveau de l'IAF projetée pour 2025 pour conduire à une diminution prévisionnelle du fonds de roulement de l'Université à hauteur de 12,5 M€ (contre 23,9 M€ au stade du BI 2025).



En conséquence de cette diminution moindre que celle initialement envisagée, le fonds de roulement prévisionnel affiche désormais un niveau revu à 20,8 M€, représentant 43 jours de fonctionnement, soit un niveau largement supérieur au seuil de soutenabilité fixé réglementairement à 15 jours.

Suivant une évolution également plus favorable à ce stade qu'à celui du BI, le prélèvement prévu sur la trésorerie s'élève désormais à 13,8 M€, en lien avec les opérations de nature seulement budgétaire. Le niveau de trésorerie projeté au 31 décembre 2025, de 26,4 M€, représente désormais 55 jours de fonctionnement, soit un niveau dépassant également sans difficulté le seuil de soutenabilité réglementaire, fixé à 30 jours.

Critères de soutenabilité : Jours fonds de roulement et trésorerie



3. Ratios d'analyse financière

Les principaux indicateurs permettant d'analyser la situation financière de l'établissement et la soutenabilité de ses prévisions budgétaires présentent donc une situation en amélioration par rapport à celle évoquée lors de la présentation du BI 2025, traduisant, entre autres, les tous premiers effets des mesures de retour à l'équilibre envisagées par l'établissement. Plusieurs indicateurs continuent toutefois de traduire la forte tension qui pèse sur l'Université, notamment celui relatif au poids des charges de personnel.

Indicateurs	Calcul	Seuils ministériels	COFI 2021	COFI 2022	COFI 2023	COFI 2024	BI 2025	BR1 2025
Equilibre financier								
Taux de déficit	Résultat / Total des produits	Vigilance : entre 0 et 2 % Alerte : inférieur à 0 %	0,7%	2,5%	-0,5%	-1,0%	-4,8%	-2,9%
CAF/IAF	Produits encaissables - Charges décaissables	Alerte : inférieur à 0	5,0 M€	8,5 M€	4,4 M€	2,6 M€	-4,7 M€	-1,6 M€
Marge de manœuvre dégagée annuellement pour investir	CAF / Produits encaissables	Vigilance si 1% > taux > 0,5% Alerte si 0,5% > taux	3,4%	5,5%	2,8%	1,6%	-2,8%	-0,9%
Cycle d'exploitation								
FDR en nombre de jours	(FDR/CP hors investissement) x 360	Critère de soutenabilité : > 15 jours	94,8	106,6	93,1	75,8	19,8	43,4
Trésorerie en nombre de jours	(Trésorerie/CP hors investissement) x 360	Critère de soutenabilité : > 30 jours	111,4	115,6	112,1	91,4	11,2	54,9
BFR	Actif circulant - Dettes circulantes		-6,5 M€	-3,6 M€	-7,9 M€	-6,9 M€	4,1 M€	-5,5 M€
Financement de l'activité								
Equilibre économique	Charges décaissables / Produits encaissables	Vigilance : 100% > taux > 98% Alerte : taux > à 100%	96,6%	94,5%	97,2%	98,4%	102,8%	100,9%
Poids des charges de personnel	Charges de personnel / Produits encaissables	Critère de soutenabilité : < à 85 %	84,0%	82,2%	84,3%	85,6%	88,0%	86,4%
Poids des charges de fonctionnement décaissables	Charges de fonct. décaissables / Produits encaissables		12,6%	12,3%	12,9%	12,8%	14,8%	14,6%
Poids des ressources propres	Ressources propres / Produits encaissables	Vigilance : entre 15% et 13% Alerte : taux < à 13%	15,8%	18,0%	16,8%	18,2%	21,0%	21,1%
Investissements								
Poids DAP sur les charges de fonct. décaissables	DAP / Charges de fonctionnement décaissables		52,6%	54,8%	60,8%	56,4%	46,8%	46,4%
Auto financement des investissements	CAF / Investissements (emplois)	Vigilance : 30% > taux > 20% Alerte : taux < 20 %	60,5%	88,5%	38,1%	15,4%	-10,3%	-5,8%
Indicateurs budgétaires								
Poids relatif des RAP	Stock de RAP / (CP de personnel + CP d'investissement)		32,8%	18,7%	158,3%	126,5%	16,2%	53,3%
Poids relatif des dépenses de personnel	CP de personnel / (CP de personnel + CP de fonctionnement)		88,3%	88,4%	88,6%	88,9%	86,5%	86,4%
Poids des recettes propres	Recettes propres / Recettes budgétaires		10,1%	10,0%	11,5%	11,8%	11,6%	11,4%

4. Impact financier du COMP

La mise en œuvre du COMP, telle que prévue dans le cadre des circulaires des 22 mars 2023 et 5 octobre 2023, implique un suivi de l'utilisation des crédits alloués au titre de ce dispositif par le ministère.

La budgétisation des moyens nécessaires à la réalisation des actions contractualisées avec l'État demeure inchangée au stade du BR1.

TOTAL COMP								
	BR2 2024		BI 2025		2026		TOTAL	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
MS	805 130	805 130	1 740 296	1 740 296	1 968 296	1 968 296	4 513 722	4 513 722
F	255 000	255 000	738 187	738 187	791 636	791 636	1 784 823	1 784 823
I	758 123	758 123	308 217	308 217	218 000	218 000	1 284 340	1 284 340
TOTAL	1 818 253	1 818 253	2 786 700	2 786 700	2 977 932	2 977 932	7 582 885	7 582 885

5. Annexes : liasse budgétaire

- 1.1 Tableau 1 des autorisations d'emploi (pour vote)
- 1.2 Tableau 2 des autorisations budgétaires (pour vote)
- 1.3 Tableau 3 des dépenses par destination et des recettes par origine
- 1.4 Tableau 4 d'équilibre financier (pour vote)
- 1.5 Tableau 5 des opérations pour le compte de tiers
- 1.6 Tableau 6 de situation patrimoniale (pour vote)
- 1.7 Tableau 7 de plan de trésorerie
- 1.8 Tableau 8 des opérations sur recettes fléchées
- 1.9 Tableaux 9 agrégé et détaillé des opérations pluriannuelles (pour vote)
- 1.10 Tableaux 9bis relatifs aux principales opérations immobilières
- 1.11 Tableau de synthèse budgétaire et comptable
- 1.12 DPGEC (Tableaux 1, 2 & 3)
- 1.13 Moyens des UMR

